

En 2013, la Fédération Française de Triathlon souhaite faciliter la découverte des disciplines enchainées à tous les non-licenciés en créant le **PASS CLUB**.

Ce Pass permet à tous les sportifs amateurs de tous âges et tous niveaux de bénéficier gratuitement d'un mois d'essai au sein d'un club de Triathlon affilié à la F.F.TRI. et qui a souhaité mettre en place l'opération. Durant cette période, les participants et les clubs sont couverts par une assurance en Responsabilité Civile. Ils accèdent gratuitement à tous les cours et équipements mis à disposition par les clubs.

La validité de ce Pass Club et la couverture assurance RC associée est limitée à la seule pratique de l'entraînement et n'autorise pas la pratique en compétition.

La procédure est simple :

1. L'athlète se rend dans un club qui a mis en place le dispositif et **rempli le document**.
2. Le club remplit sa partie et vérifie les dates de début et de fin.
3. Le club retourne le document directement à la F.F.TRI. faute de quoi le licencié n'est pas assuré et le club non plus.

Attention, l'athlète ne sera pas assuré s'il prend plusieurs pass club alors qu'il est bien indiqué que le pass club n'est valable qu'une seule fois.

### **Partager :**

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)